

Avis du Comité économique et social européen sur la «Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision 2003/17/CE du Conseil en prorogeant la période prévue pour son application et en mettant à jour le nom d'un pays tiers et les noms des autorités chargées de certifier et de contrôler la production»

COM(2012) 343 final — 2012/0165 (COD)

(2012/C 351/23)

Le Parlement européen, en date du 05 juin 2012, et le Conseil, en date du 23 juillet 2012, ont décidé, conformément à l'article 43 (2) et 304 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, de consulter le Comité économique et social européen sur la

«Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision 2003/17/CE du Conseil en prorogeant la période prévue pour son application et en mettant à jour le nom d'un pays tiers et les noms des autorités chargées de certifier et de contrôler la production»

COM(2012) 343 final — 2012/0165 (COD).

Ayant estimé que le contenu de la proposition est satisfaisant, le Comité, lors de sa 483^e session plénière des 18 et 19 septembre 2012 (séance du 18 septembre 2012), a décidé, par 142 voix pour, 3 voix contre et 8 abstentions, de rendre un avis favorable au texte proposé.

Bruxelles, le 18 septembre 2012.

*Le président
du Comité économique et social européen*
Staffan NILSSON
